

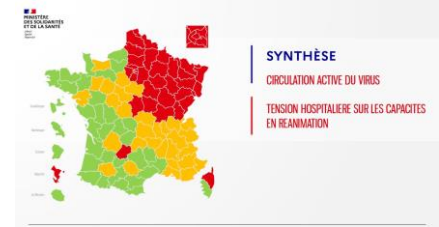
GESTION DU RETOUR PROGRESSIF A LA NORMALE

Dans le cadre de la PANDEMIE COVID 19

Organisez le retour à la normale progressif sur votre territoire



« Gestion du retour progressif à la normale » phase 1 (11 mai-2 juin) dans le cadre de la Pandémie Covid 19



➔ Plus de proximité, d'organisation, d'adaptation

1. GARANTIR la sécurité sanitaire : protéger, tester, isoler

- Informer la population des modalités de distribution des masques "Grand Public" via les moyens communaux



- Gérer la distribution des masques à la population de manière progressive: 1/déterminer le(s) lieu(x) de distribution (zone piétonne, drive), 2/ fournir via le porte-à-porte aux personnes les plus "vulnérables"
- Inciter au port du masque dans les lieux accueillant du public (administratifs, commerces...)
- Coordonner les actions de la brigade sanitaire avec les agents communaux et le CCAS afin d'identifier les contacts d'un malade.
- Anticiper la prise en charge des porteurs du virus en listant les établissements (hôtels, auberges,...) pouvant être réquisitionnés pour les isoler en concertation avec la préfecture

2. GERER la réouverture des écoles et des crèches

- Décider de la réouverture des écoles maternelles, primaires, et les crèches (en concertation avec le préfet, l'inspection académique, les enseignants, association parents) si le protocole sanitaire est applicable
- Renforcer les mesures d'hygiène dans tous les établissements scolaires – faire des points réguliers avec la ou les entreprises de nettoyage/agents d'entretien sur les protocoles sanitaires à appliquer
- Fournir le matériel nécessaire à l'application des mesures sanitaires (masques, solutions hydroalcooliques etc..) aux enseignants, agents d'entretien, personnels ATSEM, périscolaire, cantine, de la petite enfance, et des masques "pédiatriques" pour les enfants présentant des symptômes
- Décider de la réouverture des cantines et des activités péri-scolaires si les règles d'hygiène le permettent
- Accompagner les responsables d'établissement à mettre en place et à faire respecter (agents PM) la gestion des flux d'entrées et de sorties quotidiennes (parents-enfants) - (sens de circulation, panneaux, balisage..)

*Consulter la carte quotidienne des indices de l'activité épidémique à l'échelle départementale sur le site : www.solidarites-sante.gouv.fr

3. CIBLER l'ouverture de certains services/espaces publics communaux et intercommunaux

- Vérifier auprès de l'intercommunalité ou de l'agglomération de rattachement la disponibilité de masques "Grand Public"
- Réouvrir des jardins et parcs publics*, les cimetières et les médiathèques (bibliothèques municipales) en respectant les conditions sanitaires (balisage des espaces, matériel de protection...)
- Réouvrir les agences postales communales (APC) en respectant les mesures barrières (masques, gants, distance physique...)
- Gérer la réouverture des déchetteries (coordination communes/EPCI) – Identifier de nouveaux lieux de stockages intermédiaires temporaires des déchets, en raison du risque d'engorgement

« Gestion du retour progressif à la normale » phase 1 - (11 mai-2 juin) dans le cadre de la Pandémie Covid 19

➔ Plus de proximité, d'organisation, d'adaptation

4. FAIRE EVOLUER progressivement votre plan continuité d'activité des services

- **Assurer la sécurité sanitaire des agents communaux** (distribution de masques, gels, mise à disposition de solutions hydroalcooliques dans les locaux de la mairie..)
- **Définir les missions prioritaires** et complémentaires pouvant être rétablies
- **Maintenir le télétravail** pour accomplir les missions s'y prêtant
- **Mettre en place des horaires décalés** pour limiter la présence simultanée de personnes dans les locaux et la fréquentation dans les transports
- **Aménager l'espace de travail pour les personnels en accueil direct du public** (plaque de plexiglass, séparation des bureaux etc...)

5. FAVORISER la reprise économique communale

- **Réouvrir les commerces** (hors café, restaurant et centre commercial supérieur à 40 000m²) **dans le respect strict des règles d'hygiène** (limitation du nombre de personnes, distanciation sociale, protection des salariés, mise à disposition de gel hydroalcoolique..)
- **Faciliter l'ouverture des marchés alimentaires** dans le même respect des règles d'hygiène / **Gérer le flux de personnes** (pose de barrières, marquages au sol..)
- **Encourager les circuits courts** entre les producteurs et les consommateurs

6. RE-ORGANISER et GERER la mobilité quotidienne

- **Réaménager temporairement** (via des arrêtés de circulation) **la voirie en faveur des voies cyclables/piétonnes** et transports en commun (élargissement des pistes, trottoirs, ajout de signalisations, sécurisation des voiries) pour favoriser les modes de transports alternatifs
- **Maintenir / Renforcer des équipes volantes** de désinfections dans les transports en commun et mobiliers urbains (arrêtés de bus,..)

Actions à vérifier auprès des gestionnaires (EPCI) des diverses compagnies de transports :

- **Préparation des moyens de transports collectifs** (bus, trains, métros,...) en condamnant 1 siège sur 2
- **Anticipation des flux humains** par marquages au sol des quais des métros, tramways, trains et bus
- **S'assurer** du respect du port du masque dans les transports en commun

7. GERER la sûreté/sécurité des évènements et des sites culturels dans la durée

- **Maintenir la fermeture des accès aux lieux touristiques, culturels et sportifs importants** (plages, sites historiques, gymnases, cinémas, théâtres,...) jusqu'au 1er Juin
- **Maintenir la suspension des activités collectives se déroulant en lieux couverts** jusqu'à nouvel ordre gouvernemental en favorisant l'utilisation du numérique et du virtuel
- **Annuler les rassemblements culturels et sportifs de plus de 5000 personnes** prévues jusqu'en Septembre
- **Interdire** les rassemblements de plus de 10 personnes sur voie publique

Poursuivre la mise en application de certaines mesures de restriction pour les rassemblements privés :

- Le report des dates de mariages
- La présence à 20 personnes max pour assister aux rites funéraires

GESTION OPERATIONNELLE D'UN EVENEMENT CLIMATIQUE

Dans le CONTEXTE PANDÉMIQUE ACTUEL

*Adaptez vos procédures
de sauvegarde au
contexte pandémique
actuel*



1. FONCTIONNER en ressources limitées

- S'appuyer sur les services de secours (pompiers, gendarmerie) pour les actions de terrain
- Mobiliser l'équipe municipale en privilégiant les solutions de communication à distance (conférence audio, vidéo)
- Tenir à jour la main courante de gestion d'évènement avec la fonctionnalité **GECOS*** présente sur vos espaces wiki-predict pour suivre à distance les actions réalisées

* **GECOS** : GEstion Collaborative des Opérations de Sauvegarde

2. ADAPTER les dispositifs / procédures PCS au Covid 19

- Equiper les personnels mobilisés de gants, de masques et gels hydroalcooliques pour sécuriser leurs interventions
- Anticiper et Adapter les interventions « terrain » en respectant les consignes sanitaires (sécurisation des voiries, surveillance des cours d'eau, gestion des véhicules dans les zones exposées)
- Equiper les points refuges en matériel de protection (masques, gants, solutions hydroalcooliques..)
- Adapter la logistique d'accueil des personnes évacuées (gestes barrières, distribution de boissons, repas sur des plateaux...)

➔ *Plus d'anticipation*
➔ *Plus d'adaptation*

3. COMMUNIQUER vers la population



- Adapter les stratégies de communication au contexte « Pandémie » : nombre et contenu des messages envoyés
- S'appuyer sur le CCAS pour l'information et l'alerte vers les personnes les plus vulnérables.

4. GERER les évacuations

- Mobiliser par anticipation les associations pour la sauvegarde des populations
- Privilégier les évacuations des personnes vivant dans les maisons de plain-pied
- Multiplier les points refuges en cas d'évacuation (campings, foyers...)
- Réquisitionner si besoin des hôtels et/ou gîtes pour accueillir des personnes sinistrées

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

5. SECURISER les établissements et sites sensibles

- Adapter au contexte la sécurisation des Etablissements de santé (hospitaliers, médicalisés, clinique de rééducation...)
- Prévoir l'ouverture d'autres établissements pour l'accueil des enfants des personnels soignants en cas d'inondation
- S'assurer de la mise en sécurité des Etablissements sensibles présents en zone inondable (entreprises, industries, ICPE, Seveso...)
- Gérer l'évacuation des aires des gens du voyage (points refuges..)

GESTION OPERATIONNELLE D'UNE PANDEMIE

Dans le cadre de votre PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

*Organisez vos services
internes pour une
continuité d'activité
optimale*



Les points clés de la Continuité d'Activité face à la Pandémie

Ressources et numéros utiles

- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Agence Régionale de Santé: <https://www.ars.sante.fr/>
- <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/continuite-des-services-publics-locaux-dans-le-cadre-de-letat-durgence-sanitaire>

1. ADAPTER le fonctionnement

de votre collectivité à la mise en place des nécessaires gestes barrières :

- restreindre les modalités d'accueil du public en réduisant les plages horaires et en gérant les flux,
- renforcer l'accueil téléphonique,
- organiser un suivi distant pour les rendez-vous individuels,
- maintenir les visites à domicile strictement indispensables.
- tenir à jour la main courante de gestion d'évènement

2. ASSURER la continuité

des services essentiels à la collectivité et au bon fonctionnement des services publics prioritaires :

- standard téléphonique,
- service public d'eau potable et d'assainissement,
- collecte et de traitement de déchets et maintien de la salubrité,
- énergies,
- services logistique et ravitaillement,
- bains douches municipaux,
- paie des agents, engagement des dépenses et règlement des factures,
- services informatiques, état civil.

3. COMMUNIQUER vers la population

les bonnes pratiques et les gestes barrières qui vont ralentir la propagation de l'épidémie.

Diffuser les actions et décisions locales de gestion de la pandémie.

Communiquer régulièrement pour conserver le lien avec les administrés notamment via les réseaux sociaux.

Pousser les informations et initiatives locales favorisant la solidarité et le lien social.



4. SOUTENIR les services

de gendarmerie, de police municipale dans leurs rondes quotidiennes pour faire respecter les mesures de confinement.

Maintenir un lien avec les EHPAD et proposer un soutien logistique et matériel dans la durée.

Mettre à disposition, si nécessaire, des salles communales pour accueillir des personnes sans-abris.

Orienter les volontaires se signalant en mairie vers des missions d'entraide et d'actions sociales (CCAS) - portage de repas ou de médicaments pour les personnes les plus vulnérables.

5. ANTICIPER les situations

de blocages si des personnes ressources se trouvaient dans l'incapacité d'agir :

- rédactions de procédures,
- transmissions des informations vitales, des codes et des clés, Formez à cet effet des suppléants.

Se rapprocher de la Préfecture si un service public essentiel venait à ne plus être assuré par un manque de moyen humain.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

GESTION OPERATIONNELLE D'UNE PANDEMIE

Dans le cadre de votre PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

*Organisez la sauvegarde
des personnes et des
biens sur votre
commune*





D.O.S.



Evaluation-Synthèse



Secrétariat-Intendance



Reconnaissance - Logistique



Transmission



Hébergement

Le risque pandémie désigne la **propagation soudaine et rapide** d'une maladie pouvant **se répandre à grande échelle** en contaminant l'homme. Il peut avoir des **conséquences graves sur la population**, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la **médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades**.



VEILLE

VIGILANCE
Cas isolés en France ou cas groupés à l'étranger

MOBILISATION
Un cas isolé à proximité ou sur la commune

SECURISATION
Un ou plusieurs cas avérés sur la commune

SECURISATION MAXIMALE
Contamination généralisée sur la commune

POST-CRISE
Fin de la pandémie

ETABLIR un Plan de Continuité d'Activité afin d'assurer la continuité de la vie économique et collective tout en protégeant les employés municipaux

TENIR A JOUR le registre nominatif des personnes vulnérables sur la commune

METTRE EN PLACE une cellule de veille sanitaire pour gérer le risque dans la durée.

RECENSER et **VERIFIER** l'équipement sanitaire (masques, solution hydro-alcooliques, gants, sac poubelles...)

PREPARER l'action associative (CCAS*)

DECIDER de l'activation de la phase supérieure « **MOBILISATION** ».

PROMOUVOIR les gestes élémentaires de prévention auprès de la population

REUNIR régulièrement la Cellule de veille sanitaire

SUIVRE les consignes des autorités (préfecture, ARS*...)

PREPARER la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité des services de la commune

APPLIQUER la stratégie de communication communale via les vecteurs disponibles, en accord avec les instructions des autorités (préfecture, ARS...)

METTRE EN PLACE les premières mesures pour limiter la propagation (confinement de la personne malade, limitation des rassemblements etc...)/ **SE COORDONNER** avec l'EPCI*

MOBILISER et sensibiliser le centre communal d'action sociale

DECIDER d'activer le niveau supérieur « **SECURISATION** »

METTRE EN PLACE une main courante

S'INFORMER REGULIEREMENT de la situation, notamment auprès de la Préfecture et l'ARS (Agence Régionale de Santé)

NETTOYER régulièrement les zones autorisées au public

RECENSER les besoins des personnes vulnérables

DISTRIBUER le matériel d'hygiène à l'équipe municipale
GERER l'équipement sanitaire dans les lieux publics (dont les EHPAD)

DIFFUSER les consignes d'hygiène adéquates à la population et les faire respecter

MOBILISER la cellule de crise (cellule de veille sanitaire étendue)

SUIVRE les consignes des autorités (ARS, préfecture)

PRIVILEGIER le contact téléphonique et dématérialisé avec les administrations (e-mail, Internet)

METTRE EN ŒUVRE le Plan de Continuité d'Activité de la Commune pour un fonctionnement en mode dégradé (entretien, adaptation ou suspension de certains services municipaux)

ETENDRE LES MESURES adéquates pour limiter la propagation du virus (fermeture établissements publics, confinement de la population, limitation des déplacements, suspension des activités collectives, restrictions des activités non essentielles etc...)/ **SE COORDONNER** avec l'EPCI

GERER les relations avec les médias (presse, TV, radio, internet en appliquant la politique de communication communale)

DECIDER de déclencher la phase de « **SECURISATION MAXIMALE** »

S'INFORMER REGULIEREMENT de la situation, notamment auprès de la Préfecture et de l'ARS

TENIR A JOUR la main courante

ASSURER l'accueil téléphonique de la Mairie

ASSURER le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles.

PORTER ASSISTANCE aux personnes vulnérables

METTRE EN ŒUVRE l'action associative (CCAS)

METTRE EN PLACE un service de ramassage et de traitement des déchets dans les établissements publics

INFORMER/RENSEIGNER régulièrement la population en accord avec les instructions des autorités (point de situation, mesures de protection, soutiens mis en place, incitation à la solidarité de voisinage, etc...)

RENFORCER le dispositif communal de gestion de crise
APPORTER un soutien psychologique aux familles des victimes

POURSUIVRE LA GESTION des relations avec les médias (presse, TV, radio, internet en appliquant la politique de communication communale)

DECIDER de déclencher la phase de « **POST-CRISE** ».

CONTRIBUER à l'organisation de la vaccination dès que le vaccin est disponible (locaux, gestion du personnel habilité)

S'INFORMER REGULIEREMENT de la situation, notamment auprès de la Préfecture et de l'ARS

INFORMER la population de la fin de l'évènement et du dispositif d'aide et de soutien communal.

GERER les relations médias (presse / TV / radio / internet)
DÉSACTIVER progressivement la cellule de crise municipale.

POURSUIVRE la rédaction de la main courante

GARDER tous les arrêtés et factures émis pendant l'évènement et les **ARCHIVER** dans un dossier

ETABLIR les actes administratifs adéquats

CLASSER et **ARCHIVER** les documents relatifs à l'évènement survenu

PARTICIPER à la mise en œuvre ou la poursuite de la vaccination pandémique

REALISER un retour d'expérience sur l'évènement afin de déterminer les évolutions à apporter au P.C.S.

- CCAS : Centre communal d'action sociale
- ARS : Agence régionale de Santé
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale